



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**DD92**

**N° Spécial**

**06 Mars 2020**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial ARS DD92 du 06 mars 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
DS N° 2020- 010	03.03.2020	Arrêté portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**ARRETE n° DS-2020/010**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

**ARRETE**

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Monique REVELLI, Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, pour la délégation départementale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

Ville hôpital

Autonomie

Prévention et promotion de la santé

Santé environnement – Défense et sécurité

Ressources humaines et affaires générales.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

## Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;

Les arrêtés portant autorisation, modification transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicales et aux sociétés de transports sanitaire ;

Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, la délégation qui lui est conférée est donnée à Madame Aurélie THOUET, Directrice adjointe, sur l'ensemble des attributions de la Directrice de la délégation départementale.

## Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, et de la Directrice adjointe, délégation de signature est donnée aux Responsables de département dans la limite de la compétence de leur pôle ou département d'affectation :

Madame Nathalie FABRE, Responsable du département Autonomie

Madame Véronique DUGAY, Responsable du département Prévention, promotion de la santé

Monsieur Vincent TOISER, Responsable du Département Offre de soins.

## Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, de la Directrice adjointe, et des Responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur département d'affectation :

Madame Célestine BADIANE, département Offre de soins

Monsieur Loïc BARILLE, département Santé environnement – Défense et sécurité

Monsieur Gwendal BARS, département Offre de soins

Madame Nadia BOURAS-RMIKI, département Autonomie

Madame Mariama CONDE, département Autonomie

Madame Aurélie COUTY-GIRARD, département Offre de soins

Madame Camille DEL CERRO, département Prévention et promotion de la santé

Madame Manon DRIQUE, département Offre de soins

Madame le Docteur Sophie GAUTHIER, département Autonomie

Madame le Docteur Brigitte JEANBLANC, département Offre de soins

Madame le Docteur Sylvie JOANNIDIS, département Offre de soins

Monsieur Julien LEGRAND, département Offre de soins

Madame Laëtitia MARIS, département Autonomie

Madame Maya MADIOUNI, département Santé environnement – Défense et sécurité

Madame Isabelle MONEUSE, département Offre de soins

Madame Manon MULLER, département Autonomie

Madame Cristina SILVA, département Autonomie

Monsieur Djibril TOURE, département Santé environnement – Défense et sécurité

Madame Anne TOURNIER BENEY, département Santé environnement – Défense et sécurité.

#### Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne CARLI, Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Jacques-Alexandre HESNARD, Directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale et du Directeur adjoint, la délégation qui leur est conférée est donnée, dans le domaine précité, au Docteur Laure KERVADEC, Médecin Conseil de la Directrice de la délégation départementale.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale, du Directeur adjoint et de la Médecin Conseil, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Audrey JAOUEN, responsable du département veille et sécurité sanitaires.

#### Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Marion CINALLI, Directrice de la Délégation départementale des Yvelines, à effet de signer tous les actes relatifs au domaine des crématoriums, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Delphine HUYGHE, Directrice adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Directrice de la Délégation départementale des Yvelines et de la Directrice adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable du département veille et sécurité sanitaires de la Délégation départementale des Yvelines.

#### Article 8

L'arrêté n°DS-2019/30 en date de 25/07/2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

#### Article 9

La Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et des Hauts-de-Seine.

La Directrice de la délégation départementale des Yvelines et la Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France, du Val d'Oise et des Yvelines.

Fait à Paris, le 3 mars 2020

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>